

Plan global de financement pluriannuel (PGFP)

Motion adoptée à l'unanimité par la CME du 5 décembre 2017

La commission médicale d'établissement de l'AP-HP constate que la contrainte budgétaire imposée depuis 10 ans se fait encore plus pesante. Les exigences de nos tutelles amènent à nous demander de réaliser 757 M€ d'efficience en 5 ans, dont 144 sur les effectifs de personnels. Même si les perspectives d'investissements, considérées comme insuffisantes, restent préservées au prix d'un accroissement de l'endettement, les dotations pour les missions d'intérêt général et les activités de référence sont réduites de 20 M€ alors qu'elles étaient déjà sous-financées (précarité, bactéries multirésistantes, maladies rares...). L'AP-HP remplit aussi sans faillir les missions de soins de proximité auprès de tous. La réduction des effectifs soignants rend irréaliste l'objectif d'un accroissement permanent de l'activité et dégrade la qualité de vie au travail. Cela fait courir un risque réel pour la sécurité et la qualité des soins dont nous sommes les garants.

Tout en reconnaissant les efforts de la direction générale, la CME émet donc un avis défavorable sur le PGFP.